



ACADÉMIE
DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Formation académique Histoire des arts et laïcité

Mercredi 9 décembre 2020

Philippe CHEREL

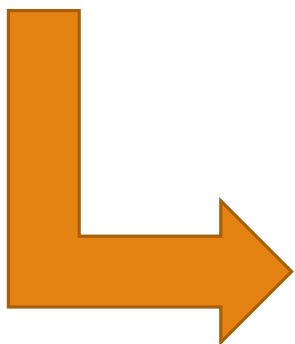
Christian LIPPOLD

IA IPR HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

HDA, valeurs de la République et laïcité

Article L111-1 du code de l'éducation

« La Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. »



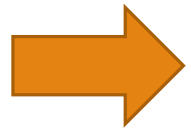
En quoi l'histoire des arts contribue-t-elle à l'enseignement des valeurs de la République ? Comment faire vivre la laïcité à travers l'HDA ?

Qu'est-ce que la laïcité ?

Un principe constitutionnel qui permet de faire vivre les valeurs de la République, pas une fin en soi, mais au service de la liberté, de l'égalité et de la fraternité

Un cadre qui permet le vivre-ensemble :

- En garantissant la liberté de conscience
- En garantissant aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs croyances ou convictions



La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public

Source : Observatoire de la laïcité

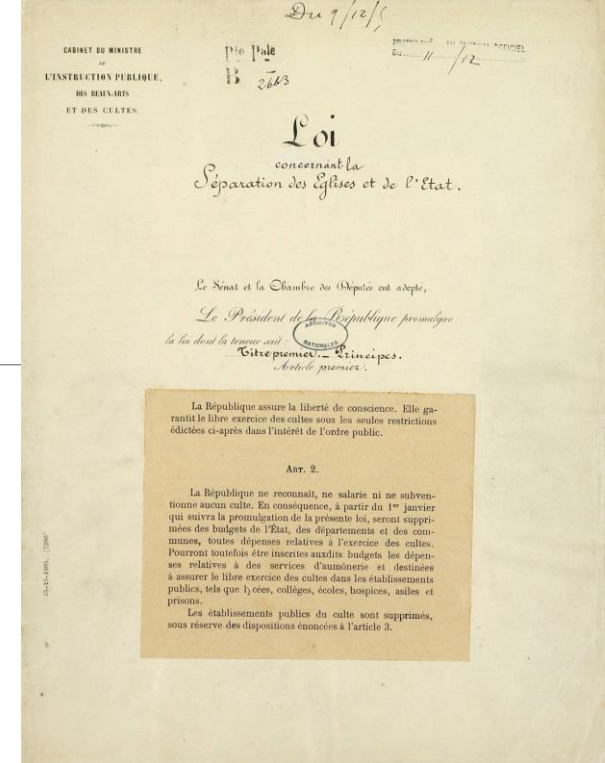
La Laïcité, un principe constitutionnel

Loi du 9 décembre 1905 : loi concernant la séparation des Églises et de l'État

Article 1er de la Constitution française (1958) : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale »

Charte de la laïcité (2013)

6. La laïcité de l'École **offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté**. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix
7. La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.



Laïcité et histoire des arts

En se fondant sur la loi de 1905, la laïcité définit le champ d'étude du fait religieux :

Article 12 de la charte de la laïcité : **Les enseignements sont laïques.** Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique.** Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

savoir et croyance : la laïcité n'interdit nullement de parler de religions à l'école, mais conduit à les aborder sous l'angle du savoir en se plaçant dans le registre de la connaissance et non dans celui de la transmission de la foi ou du partage d'expérience



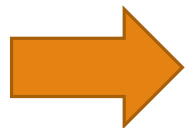
HDA et enseignement des faits religieux

Enseignement du fait religieux - Rapport de Régis Debray, 2002

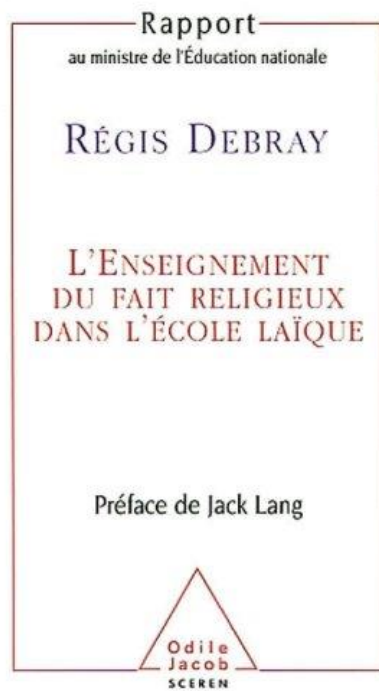
- **Privilégier une dimension objective et distanciée**
- **Importance de la pluridisciplinarité**

Objectif de cet enseignement :

- Donner des clés de compréhension du monde
- Construire des repères
- Eveiller la sensibilité et la création



Construire une culture commune



Un rapport à l'œuvre éclairé par l'apport des différentes disciplines scolaires

Différentes approches dans les didactiques des disciplines :

- **Dans les enseignements artistiques** : production, création, approche sensible de l'œuvre
- **En histoire-géographie** : l'œuvre en tant que témoignage du passé et une dimension de l'histoire culturelle
- **En lettres** : l'étude des œuvres en lien avec les grands textes
- **En langues vivantes** : l'œuvre enrichit à la fois la dimension culturelle et le lexique de la description, des couleurs, des formes, des techniques et des émotions
- Mais aussi dans les enseignements scientifiques, l'EPS (approche corporelle),...

Des finalités partagées...

Décrire une œuvre d'art en employant un lexique simple adapté

Associer une œuvre à une époque et une civilisation à partir des éléments observés.

Proposer une analyse critique simple et une interprétation d'une œuvre



Un enseignement qui repose sur des connaissances et des compétences, dont l'objectif est de donner à chacun **une conscience commune : celle de s'inscrire dans le croisement de différentes cultures et de civilisations.**

.... mais des approches complémentaires pour délimiter le champ d'étude

Est-ce un enseignement laïque de l'histoire des arts ?

Est-ce un enseignement de la mobilisation du sacré dans l'art ?

Est-ce une histoire des arts au service de la laïcité ?

Quelques œuvres : quelle valeur de la référence culturelle ?



Hubert et Jan Van Eyck, *L'Adoration de l'Agneau mystique*, 1432, cathédrale Saint-Bavon à Gand
Dimensions : 3,5 m x 4,6 m

Quelques œuvres : quelle valeur de la référence culturelle ?



Georges de La Tour, *Le Nouveau-né*, vers 1648,
Musée des beaux arts de Rennes.
Dimensions : 76 cm x 91 cm

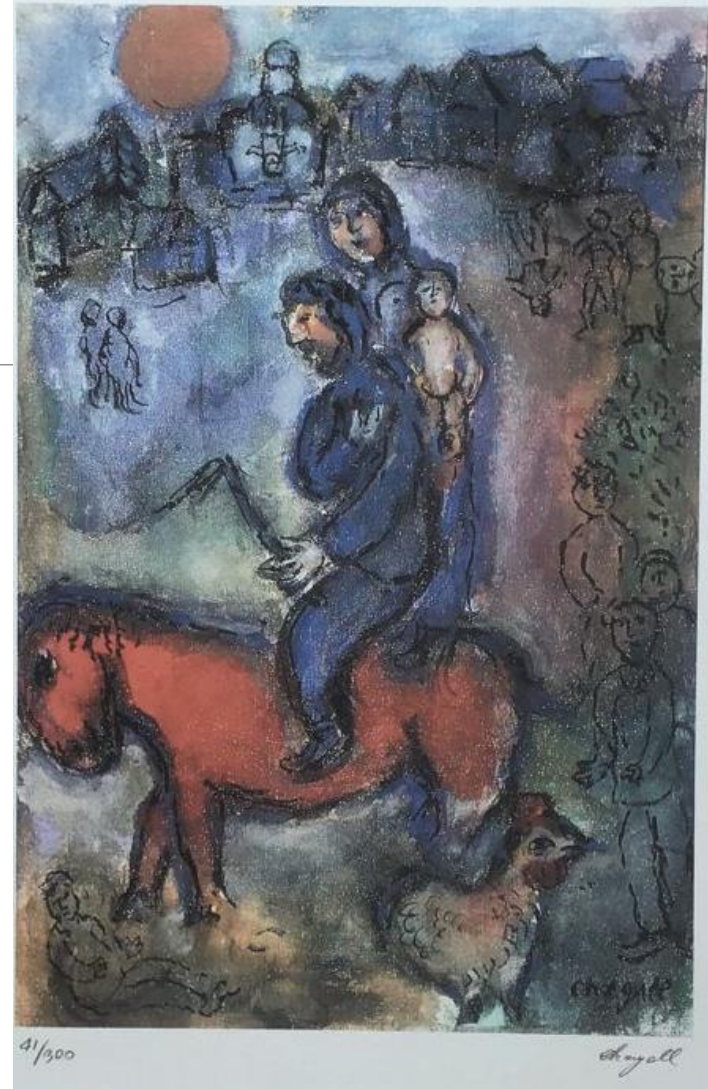
Quelques œuvres : quelle valeur de la référence culturelle ?



Francisco de Goya, *El tres de mayo de 1808 en Madrid*, 1814, musée du Prado
Dimensions : 268 × 347 cm



Marc Chagall, *Couple dans le paysage bleu*
 1958, huile sur toile, Collection particulière,
 Dimension 144,5 x 210,5 cm



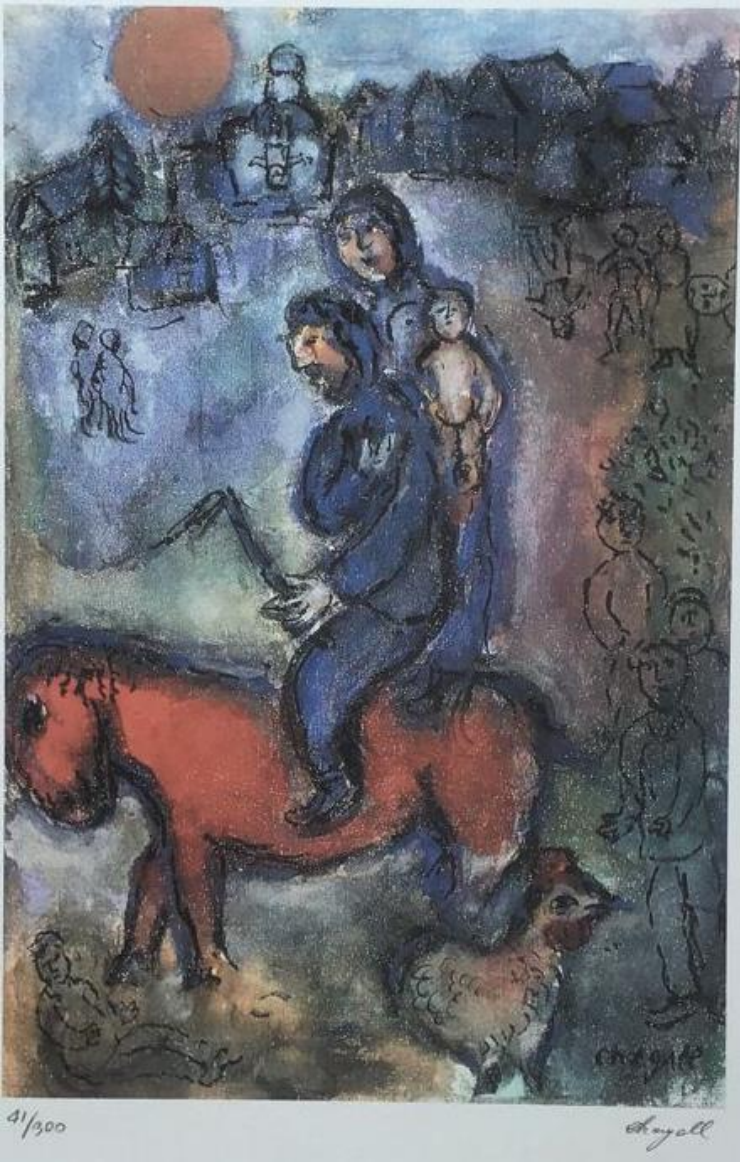
Marc Chagall, *L'âne Rouge et la famille*, Lithographie, années
 1950. Dimensions de la planche
 70,5 x 50,5 cm



Marc Chagall, *Couple dans le paysage bleu*
 1958, huile sur toile, Collection particulière,
 Dimension 144,5 x 210,5 cm



Gérard David, *Vierge à l'enfant à quatre anges*, 1505, huile sur toile,
 Metropolitan Museum of Art (New York), Dimensions : 63 x 39 cm



Marc Chagall, *L'âne Rouge et la famille*,
Lithographie, années 1950. Dimensions
de la planche 70,5 x 50,5 cm



Rembrandt, *La Fuite en Egypte*, huile sur bois, 1ère
moitié XVIIe siècle, musée des beaux-arts de Tours.
Dimensions : 26 x 24 cm

Conseils pour traiter les situations de tension

Toujours traiter les objections ou les situations

Faire prévaloir une logique éducative : par exemple, ne pas se contenter de : « tu n'as pas le droit de ... » ou « on verra cela plus tard ... ». Argumenter, déconstruire le discours de l'élève

Quand on le peut, rappeler que :

1. Le cours est conforme au programme
2. Comme tout texte officiel, le programme est conforme aux valeurs et principes de la République, donc à la laïcité (qui n'est pas un but en soi, mais un moyen de faire vivre la liberté, l'égalité et la fraternité)
3. L'enseignement est objectif : le professeur n'exprime pas une opinion, mais un savoir fondé sur la recherche, la démonstration, la preuve
4. Le but de l'enseignement n'est pas d'endoctriner mais d'éduquer pour favoriser l'émancipation

Conseils pour traiter les situations de tension

Ne pas s'engager sur le terrain religieux

Ne pas relativiser : « ton opinion vaut la mienne »

Ne pas s'engager dans un face-à-face avec l'élève devant la classe : en cas de blocage, différer la réponse.

Toujours en référer à la vie scolaire et au chef d'établissement même si l'incident paraît mineur : la solution se trouve le plus souvent dans l'établissement.

Envisager derrière un incident, un fait révélateur d'un problème plus important

Ressources

Le Vademecum « la Laïcité à l'Ecole » - version de novembre 2020

<https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>

Dossier disponible sur Canopé <https://www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-la-republique/eduquer-a-la-laicite.html>

Exposition virtuelle « La laïcité » sur le site de B.N.F.

<http://classes.bnf.fr/laicite/index.htm>